

Hôtel de ville 869, boul. St-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 octobre 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

#### **SONT PRÉSENTS**:

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

#### **SONT AUSSI PRÉSENTS:**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations. Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### 2018-10-550 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
  - 4.2 Avis de motion. Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats.

**ADOPTÉE à l'unanimité** 

## 2018-10-551 ADOPTION. SECOND PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858-49.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

 QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement 2009-858-49 modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de ne plus autoriser les projets intégrés dans les zones C06-306, C-06-307, C06-314, C06-344 C06-347, H01-452, H01-454, H03-351, H03-450, H04-459, H04-461, H04-463, H06-449, H06-458 attaché à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité** 

# 2018-10-552 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

- Je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats sera adopté lors d'une séance ultérieure:
- De plus, je, Judith Prud'homme, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir une copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 05.





2

### 2018-10-553 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

• DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

